



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 031-213102247-20251218-DEL\_2025\_06\_03-DE

SLO

# DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025-06-03

Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :	
en exercice	15
présents	10
votants	14

**OBJET :**

Approbation du projet de charte du parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées, des statuts annexés et demande d'adhésion au syndicat mixte du parc

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à 20 heures  
Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. BRATUCCI (procuration à Mme ECHEVARNE), M. FRATUS (procuration à Mme BRESSOLE), Mme GALLEG (procuration à Mme FAVAREL), Mme GEVREY (procuration à M. MARTINEZ)

Absents non excusés : M. GABAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L 333-1 à L. 333-4 et ses articles R 333-1 à R 333-16,

Vu la délibération n° CP/2019-OCT/07.14 du 11 octobre 2019 du Conseil régional Occitanie prescrivant l'élaboration de la charte du projet de parc naturel régional « Comminges Barousse Pyrénées » et approuvant le périmètre d'étude,

Vu l'avis du préfet de la région Occitanie du 29 juillet 2020 sur l'opportunité du projet de Parc naturel régional,

Vu l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature du 10 juillet 2024 délivré au Ministre chargé de l'environnement,

Vu l'avis de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France du 4 juillet 2024 sur le projet de charte du projet de Parc naturel régional,

Vu l'avis du préfet de la région Occitanie du 22 octobre 2024 sur le projet de charte du projet de Parc naturel régional,

Vu l'avis délibéré n°2024-117 de l'autorité environnementale du 13 février 2025 sur la charte du parc naturel régional,

Vu le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale du 4 mars 2025,

Vu l'enquête publique réalisée du 14 mars au 14 avril 2025 inclus,

Vu le rapport d'enquête publique, les conclusions et l'avis motivés de la commission d'enquête du 13 mai 2025,

Vu l'avis final du Ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche du 30 septembre 2025,

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées du 20 octobre 2025 approuvant le projet de Charte, le plan du Parc et ses annexes,

Vu la transmission par la Région pour approbation du projet de Charte comportant le rapport, le plan du Parc et ses annexes,

*SLOW*

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approver** sans réserve et sans conditions, le projet de Charte pour 2026-2041 du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées, composé du rapport, du Plan du parc et de ses annexes, accessible sur <https://www.laregion.fr/projet-PNRCBP-consultation>
- **d'approver** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc présentés en annexe du rapport de charte,
- **de demander** l'adhésion de la commune au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>